

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 - 28 de son règlement général

- Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance
- Négocié sur le marché réglementé de la bourse du Luxembourg
- Eligibilité : assurance-vie et compte titres
- Commercialisation jusqu'au 14 décembre 2009
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans

Adequity Préférence est un produit construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'un remboursement à maturité. Une sortie du produit à une date différente de la date de maturité effective s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. L'investisseur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de sortir en dehors de la date prévue.





Après une période fortement troublée, nous connaissons actuellement une phase d'incertitude sur les marchés actions. Dans ce contexte, Adequity Préférence est une solution d'investissement pouvant générer un gain annuel potentiellement élevé dans la perspective d'un marché haussier à court ou moyen terme, ou modérément baissier sur le long terme.

# Adequity Préférence : objectifs

- Capter le rebond potentiel des marchés actions européens à court ou moyen terme en bénéficiant d'un gain de 7,5% par année écoulée, de la 1ère à la 5ème année, si l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance supérieure ou égale à 7,5% depuis l'origine.
- Profiter d'un gain de 45% jusqu'à une baisse de 30% de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis l'origine à l'issue de la 6ème année, si le mécanisme de transformation sur des instruments monétaires n'a pas été activé au préalable.
- Bénéficier d'une protection du capital initialement investi à l'échéance si l'indice DJ Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 30% à l'issue de la 6ème année.

La valeur nominale ainsi retenue à l'issue de l'une des 6 premières années est placée sur des instruments monétaires les années restantes jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement à tout moment.

La commercialisation d'Adequity Préférence est ouverte jusqu'au 14 décembre 2009 inclus.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'investisseur peut sortir librement en passant un ordre auprès de son dépositaire habituel dans le cas d'un compte titres ou en réalisant un arbitrage/rachat dans le cas d'un contrat d'assurance-vie.



#### De l'année 1 à 5

De l'année 1 à l'année 5, dès qu'à l'une des dates de constatation annuelle, l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance supérieure ou égale à 7,5% par rapport à l'origine, la valeur d'Adequity Préférence est alors retenue à hauteur de :

100 % de sa valeur nominale initiale + un gain de 7,5% par année écoulée depuis l'origine

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Seuil annuel d'activation (Performance de l'indice depuis l'origine)	+7,5%	+7,5%	+7,5%	+7,5%	+7,5%
Valeur retenue	107,5%	115%	122,5%	130%	137,5%

La valeur ainsi retenue à l'issue de l'une des 5 premières années est placée sur des instruments monétaires les années restantes jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement<sup>1</sup> à tout moment.

Si Adequity Préférence est conservé jusqu'à l'échéance des 8 ans, l'investisseur est remboursé à hauteur de :

Année d'activation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Remboursement à l'échéance des 8 ans	111,6%	118,7%	125,8%	132,8%	139,7%
Taux de Rendement Annuel sur 8 ans	1,4%	2,2%	2,9%	3,6%	4,3%

Les valeurs de remboursement à l'échéance et les Taux de Rendement Annuel ci-dessus tiennent compte de la rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires. L'hypothèse de taux annuel considérée est de 0,535% (taux EONIA constaté le 08/09/09 - Source : Bloomberg). Ce taux peut évoluer à la hausse ou à la baisse pendant la durée de vie du produit.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'investisseur peut sortir librement en passant un ordre auprès de son dépositaire habituel dans le cas d'un compte titres ou en réalisant un arbitrage/rachat dans le cas d'un contrat d'assurance-vie.



### À l'issue de l'année 6

A l'issue de la 6ème année, si le mécanisme de transformation sur des instruments monétaires n'a pas été activé au préalable, on observe la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> depuis l'origine.

# Deux cas peuvent se présenter :

Si l'indice a enregistré une baisse de plus de 30% par rapport à l'origine, la valeur d'Adequity Préférence est retenue à hauteur de :

> La valeur¹ de l'indice observée à l'issue de la 6ème année

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice (hors rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires).

■ Sinon, si l'indice a enregistré une hausse, ou une baisse limitée à 30% au maximum par rapport à l'origine, la valeur d'Adequity Préférence est retenue à hauteur de :

100% de sa valeur nominale initiale

un gain de 7,5% par année écoulée depuis l'origine, soit 145%

La valeur retenue à l'issue de la 6ème année est alors placée sur des instruments monétaires les années restantes jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement<sup>2</sup> à tout moment.

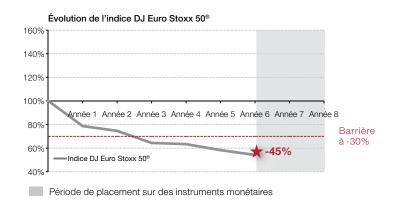
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50® observée à l'issue de la 6ème année est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'investisseur peut sortir librement en passant un ordre auprès de son dépositaire habituel dans le cas d'un compte titres ou en réalisant un arbitrage/ rachat dans le cas d'un contrat d'assurance-vie.

# Illustrations du mécanisme

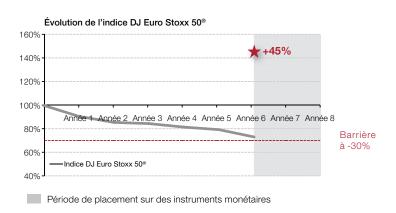
Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

# Forte baisse continue de l'indice à long terme



- En année 6, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine égale à -45%.
- Adequity Préférence est alors retenu à l'issue de l'année 6 à hauteur de 55% de sa valeur nominale initiale.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -7,1%¹ sur 8 ans.
- L'investisseur subit, dans ce cas, une perte en capital à l'échéance.

# Baisse continue de l'indice à long terme



- En année 6, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine égale à -26%.
- Adequity Préférence est alors retenu à l'issue de l'année 6 à hauteur de **145% de sa valeur nominale initiale** (soit 100% de la valeur nominale initiale + un gain de 7,5% par année écoulée depuis l'origine).
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **4,9%¹ sur 8 ans**.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les Taux de Rendement Annuel tiennent compte de la rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires. L'hypothèse de taux annuel considérée est de 0,535% (taux EONIA constaté le 08/09/09 - Source : Bloomberg). Ce taux peut évoluer à la hausse ou à la baisse pendant la durée de vie du produit.

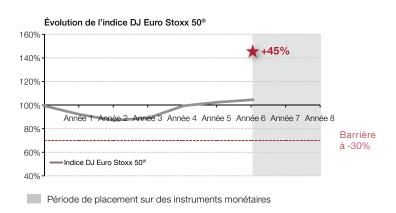
Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

# Hausse de l'indice à court terme



- En année 2, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine supérieure à 7,5% (+20%).
- Adequity Préférence est alors retenu à l'issue de l'année 2 à hauteur de **115% de sa valeur nominale initiale** (soit 100% de la valeur nominale initiale + un gain de 7,5% par année écoulée depuis l'origine).
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **2,2**%¹ **sur 8 ans**.

# Hausse de l'indice à long terme



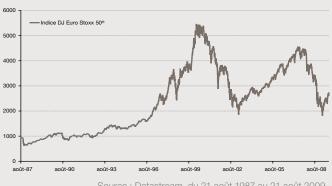
- En année 6, on constate que l'indice DJ Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine égale à +5%.
- Adequity Préférence est alors retenu à l'issue de l'année 6 à hauteur de **145% de sa valeur nominale intiale** (soit 100% de sa valeur nominale initiale + un gain de 7,5% par année écoulée depuis l'origine).
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **4,9%¹ sur 8 ans**.

<sup>1</sup> Les Taux de Rendement Annuel tiennent compte de la rémunération pendant la période de placement sur des instruments monétaires. L'hypothèse de taux annuel considérée est de 0,535% (taux EONIA constaté le 08/09/09 - Source : Bloomberg). Ce taux peut évoluer à la hausse ou à la baisse pendant la durée de vie du produit.

# L'indice DJ Euro Stoxx 50® : l'indice de référence de la zone Euro

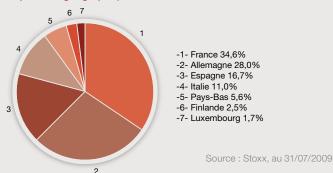
L'indice Dow Jones EURO STOXX 50<sup>®</sup> est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro.

#### Evolution de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50®

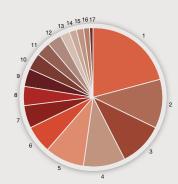


Source: Datastream, du 21 août 1987 au 21 août 2009

# Répartition géographique



#### Répartition sectorielle



- -1- Banque 21.1%
- -2- Services 11,4%
- -3- Télécommunications 10,3%
- -4- Pétrole & Gaz 9,7%
- -5- Assurance 9,2%
- -6- Chimie 6,3%
- -7- Biens et services industriels 5,2%
- -8- Technologie 4,6%
- -9- Automobile 4,1%
- -10- Alimentation 3,8%
- -11- Santé 3,5%
- -12- Biens d'équipement ménagers 3,3%
- -13- Bâtiment et Matériaux de construction 2,1%
- -14- Matériaux de base 1,7%
- -15- Média 1.6%
- -16- Distribution 1,4%
- -17- Services Financiers 0,8%

Source: Stoxx, au 31/07/2009

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



# Quand investir?

La période de commercialisation est comprise entre le 21 septembre 2009 et le 14 décembre 2009. Il est également possible d'investir dans ce produit à tout moment après le 14 décembre 2009. Les conditions diffèrent cependant car la valeur du produit évolue en fonction des marchés financiers. Il est à noter que pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par Adequity Préférence, tout investissement doit avoir lieu avant le 14 décembre 2009.

# Est-il possible de sortir du produit en cours de vie ?

Oui, l'investisseur peut sortir du produit à tout moment à sa valeur alors constatée sans frais de sortie anticipée. Cependant, il convient d'insister sur le fait que Adequity Préférence est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale du produit et donc d'une sortie le 22 décembre 2017. Une sortie du produit à une date différente de la date de maturité effective du produit s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. L'investisseur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de sortir en dehors des dates prévues.

# Comment se valorisera le produit en cours de vie ?

D'ici à l'échéance, la valeur du produit évoluera en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement en fonction du cours du sous-jacent, de la volatilité et des taux d'intérêt.

# **Avantages**

- Si la performance de l'indice est supérieure ou égale à 7,5% par rapport à l'origine à l'issue de la première, deuxième, troisième, quatrième ou cinquième date de constatation annuelle, la valeur d'Adequity Préférence est alors retenue à hauteur de l'intégralité de la valeur nominale initiale et d'un gain égal à 7,5% par année écoulée. La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires les années restantes jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement à tout moment.
- Si le mécanisme de transformation sur des instruments monétaires n'a pas été activé au préalable et si l'indice est en hausse ou en baisse de moins de 30% (inclus) par rapport à l'origine à l'issue de la 6ème année, la valeur d'Adequity Préférence est alors retenue à hauteur de l'intégralité de sa valeur nominale initiale et d'un gain égal à 45%. La valeur retenue est placée sur des instruments monétaires les années restantes jusqu'à l'échéance des 8 ans. L'investisseur peut sortir librement à tout moment.
- Adequity Préférence protège le capital initialement investi à l'échéance jusqu'à une baisse de 30% de l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> à l'issue de la 6ème année.

# Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. Si le mécanisme de transformation sur des instruments monétaires n'a pas été activé au préalable et si l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup> termine en baisse de plus de 30% par rapport à l'origine à l'issue de la 6<sup>ème</sup> année, l'investisseur subira une perte en capital à l'échéance.
- Seuls les investisseurs ayant acquis Adequity Préférence avant le 14 décembre 2009, et conservant leurs titres jusqu'à la maturité effective de l'instrument financier bénéficient de la formule du produit.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice DJ Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains de l'année 1 à l'année 6.
- La rentabilité d'Adequity Préférence peut être impactée dans le cas d'un déclenchement du mécanisme de transformation sur des instruments monétaires les premières années.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.

# Principales caractéristiques financières

Forme juridique	Instrument financier de droit français, non garanti en capital
Emetteur	SG Option Europe, filiale à 100% de la Société Générale
Garantie	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)
Devise	Euro
Cotation	Bourse du Luxembourg
Eligibilité	Assurance-vie, compte titres
Période de commercialisation	Du 21 septembre 2009 au 14 décembre 2009. Du 14 septembre 2009 (date d'émission) au 14 décembre 2009, le prix d'offre progressera régulièrement selon un taux annuel de 2% pour atteindre 1000 euros le 14 décembre 2009.
Valeur Nominale Initiale	1000 EUR
Prix et date d'émission	99,50% de la valeur nominale le 14 septembre 2009
Date d'échéance	22 décembre 2017
Liquidité	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché
Sous-jacent	Indice DJ EURO STOXX 50®
Instruments monétaires	Lyxor ETF Euro Cash EuroMTS Eonia Investable (CSH FP Equity)
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne maximum égale à 1,05% du montant effectivement placé
Règlement/Livraison	Euroclear France
Code ISIN	FR0010798546

#### Information importante

L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

L'émission fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au programme approuvé par la CSSF et formant ensemble un prospectus approuvé parla CSSF et conforme à la directive 2003/71/EC. Le résumé du prospectus relatif aux titres ainsi que les «Final Terms» sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus et les «Final Terms» sont disponibles sur le site «prospectus socgen.com».

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fon-der exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit.Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act.Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d' «Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit est garanti par Société Générale, selon les termes prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale.

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICA-TEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

En dehors des cas où Société Générale s'engage à assurer un marché secondaire sur le produit, il n'existe pas de marché liquide sur lequel le produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel le produit pourra être revendu.

Le Dow Jones Euro Stoxx 50° ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' «Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Société Générale Corporate & Investment Banking 17 cours Valmy 92987 Paris - La Défense Cedex Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris 552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C

La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par le CECEI



